

# RESUME NON TECHNIQUE

# 1

## PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Pray ou SIVU de la Pray souhaite aujourd'hui **regrouper le traitement** des eaux usées collectées sur son territoire sur un unique site, **améliorer le fonctionnement** du réseau d'assainissement par **temps de pluie**, tout en prenant en compte les perspectives **d'évolution démographique** des communes.

Concrètement ceci se traduit par la **concentration des effluents au niveau de la station d'épuration existante à Châtillon d'Azergues** avec le raccordement des hameaux de PELOZANNE (commune de Charnay), PONT DORIEUX (commune de Belmont d'Azergues) et la suppression de la station d'épuration de GLAY (commune de Saint-Germain sur l'Arbresle – effective depuis courant 2015).

Par conséquent, **une refonte des installations**, comprenant **une extension** du traitement de la station d'épuration (STEP), et des aménagements sur le réseau d'assainissement, est nécessaire.

L'objectif de l'opération est ainsi :

- d'améliorer le traitement en place pour contribuer à l'atteinte du bon état écologique et physico-chimique de l'Azergues,
- de disposer d'une capacité de traitement compatible avec l'évolution des systèmes de collecte des eaux usées et l'évolution de la population.

La capacité de la STEP actuelle de Châtillon, construite en 1997, est de 9 000 équivalents-habitants<sup>1</sup>. Les flux réellement raccordés à la STEP sont estimés à environ 10 500 EH. Le projet prévoit une extension des ouvrages qui permettra de traiter 14 000 EH. La localisation actuelle du rejet sera conservée.

<sup>1</sup> Équivalent-Habitant (EH) : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

### 2.1 CONTEXTE ENVIRONNANT

Le site concerné par les travaux d'extension de la STEP est actuellement occupé par une zone de dépôt communal et des friches.

Il est entouré par une voie ferrée, parallèle à la RD385, et par la rivière l'Azergues. La présence de nombreux arbres permet d'isoler la STEP visuellement.



Figure 1 : Contexte du site

L'accès à la station d'épuration s'effectue par la rue Saint Jean qui est une impasse. Les habitations les plus proches sont situées à 200 mètres.

## 2.2 ENJEUX PREPONDERANTS

### 2.2.1 Le Milieu récepteur : la rivière Azergues

Les eaux usées traitées à la STEP sont rejetées dans l'Azergues. Ce milieu naturel aquatique est particulièrement sensible à l'eutrophisation<sup>2</sup>.

Le dernier état actuel connu (2011) de l'Azergues de la Grande Combe à la Brévenne est qualifié de « moyen » concernant l'état écologique et de « bon » concernant son état chimique, par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cependant, son état chimique était qualifié de moyen en 2010.

Le SDAGE 2010-2015 Rhône-Méditerranée-Corse prévoit comme **objectif** pour cette masse d'eau l'atteinte du **Bon État Écologique pour 2021, et l'atteinte du Bon État Chimique pour 2015**.

**Le point de rejet de la STEP de Châtillon est situé sur le tronçon de l'Azergues classé en première catégorie piscicole.** Ceci correspond à des eaux dans lesquelles vivent principalement des poissons de type Salmonidés (Truite, Saumon, etc.).



**La rivière Azergues est un milieu aquatique remarquable sensible. Son état chimique et son état écologique doivent être améliorés pour respecter les objectifs de la Directive Cadre Européenne.**

### 2.2.2 Le Milieu naturel

Une expertise écologique a été réalisée sur site entre avril et juin 2013. La conclusion de cette étude est présentée ci-après.

*Le projet d'extension de la station d'épuration de Châtillon-d'Azergues se situe dans un contexte écologique assez pauvre.*

*Les habitats naturels concernés par ce projet d'extension sont d'origine anthropique et ne présentent aucune sensibilité écologique.*

*La présence sur le site d'étude de plusieurs espèces de **passereaux protégés et du Lézard des murailles constitue les principales sensibilités.** En ce qui concerne les passereaux, une adaptation de la période de travaux entre les mois d'octobre et de février permet d'éviter le dérangement de ces espèces durant la période de nidification et ainsi éviter totalement les effets sur celles-ci.*

*La présence du Lézard des murailles sur le site du projet nécessite de mettre en place un dossier de demande de dérogation pour la capture temporaire d'espèces protégées. Afin d'éviter les effets sur cette espèce, les individus seront capturés et déplacés en dehors de l'emprise du projet préalablement à la réalisation des travaux.*



**Le site présente peu d'intérêt écologique. Cependant, la présence d'espèces protégées nécessite la mise en place de procédure durant la période de travaux.**

<sup>2</sup> Eutrophisation : Apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques). Pour les décomposer, les bactéries aérobies augmentent leur consommation en oxygène qui vient à manquer et les bactéries anaérobies se développent en dégageant des substances toxiques : méthane, ammoniac, hydrogène sulfuré, toxines, etc.

### 2.2.3 Le Milieu humain

Une **étude acoustique** a été réalisée afin d'évaluer la situation initiale. Des mesures ont été effectuées pendant le jour et la nuit, à proximité du site.

Compte tenu de l'activité principale du site, les sources sonores principales sont : le suppresseur, la pompe de relèvement et le pont racleur. L'ensemble de ces ouvrages fonctionnaient normalement pendant la réalisation des mesures.

Après plusieurs jours de mesures, il a été conclu que le bruit de **l'activité de l'établissement est inaudible depuis les zones à émergence réglementée (habitations)**. De ce fait, le bruit résiduel (circulation routière par exemple) et le bruit ambiant sont équivalents.



**En l'état actuel, l'ambiance sonore liée à la STEP ne constitue pas une nuisance pour les riverains. Sur le site, les nuisances sonores seront principalement apportés par les engins de chantiers et de transport de matériaux.**

Aucune plainte concernant des **nuisances olfactives** n'a été répertoriée par l'exploitant depuis la mise en service de la STEP en 1997.

Les vents de direction Nord-Nord-Ouest/Sud-Sud Est sont dominants dans le secteur de la Vallée d'Azergues.

Les premières maisons situées dans l'axe des vents dominants se trouvent au nord-ouest à 400 m et au sud-est à 300 m environ de la STEP. Toutes directions confondues, les habitations les plus proches de la station se situent à environ 200 m de celle-ci, dans la direction sud-ouest, c'est à dire dans un axe peu concerné par les vents.



**En l'état actuel, aucune nuisance olfactive n'est répertoriée pour les riverains.**

## 2.3 IMPACT DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES IMPACTS

### 2.3.1 Le Milieu récepteur

L'impact principal recensé concerne la qualité du cours d'eau, milieu récepteur des eaux traitées.

La mise en place de la nouvelle station, avec de meilleures performances de traitement et un dimensionnement plus large (pour répondre au développement urbain planifié) fera diminuer de manière substantielle le flux de pollution rejeté au milieu naturel. De plus, les aménagements projetés sur le réseau de collecte des eaux usées permettront de limiter les déversements directs au cours d'eau lors d'épisodes pluvieux.

**Ainsi la qualité de la rivière Azergues sera nettement améliorée.**

### 2.3.2 Le Milieu naturel

Afin de préserver les oiseaux nichant à proximité du site, les travaux de gros œuvre se dérouleront **entre octobre et Février**. Ceci permettra de ne pas perturber la nidification des **passereaux**.

Les **lézards des murailles seront capturés temporairement** et déplacés préalablement aux travaux, pour éviter les risques d'écrasements des individus.

L'activité humaine étant déjà existante sur le site, il n'y aura pas de modification majeure des impacts, en phase exploitation.

### 2.3.3 Le Milieu humain

Concernant **l'impact sur l'air**, il sera **négligeable** du fait de la mise en place d'un traitement supplémentaire sans aération, ce qui implique une nuisance olfactive limitée au regard des ouvrages en place.

Le capotage des équipements bruyants permettra de **limiter les nuisances sonores**. Le site étant isolé, il n'y aura pas d'impact pour les riverains.

Concernant les **déchets générés** on assistera à une augmentation de la production de sous-produits liée : à un meilleur traitement des eaux usées et à long terme à une augmentation de la charge à traiter (liée à l'augmentation de la population raccordée).

Le **trafic routier** induit par l'activité sera augmenté d'environ 30% provoqué par les camions qui assureront l'enlèvement des sous-produits d'épuration.

Enfin, l'analyse sur la santé ne met pas en avant de conséquences négatives du projet.

# 1 - DESCRIPTION DU PROJET

1

## PREAMBULE

L'article R122-5 du Code de l'Environnement fixe le contenu des études d'impact et précise en particulier que l'étude d'impact devra présenter :

(...)

**1° Une description du projet**, comportant des informations relatives à sa conception et à ses dimensions, y compris, en particulier, une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet et des exigences techniques en matière d'utilisation du sol lors des phases de construction et de fonctionnement et, le cas échéant, une description des principales caractéristiques des procédés de stockage, de production et de fabrication, notamment mis en œuvre pendant l'exploitation, telles que la nature et la quantité des matériaux utilisés, ainsi qu'une estimation des types et des quantités des résidus et des émissions attendus résultant du fonctionnement du projet proposé.

## 2

# PRESENTATION GENERALE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Compte tenu :

- Des orientations prises par le SIVU de la PRAY notamment l'augmentation du taux de collecte des eaux usées, le raccordement des hameaux de PELOZANNE (commune de Charnay), PONT DORIEUX (commune de Belmont d'Azergues) et la suppression de la station d'épuration de GLAY (commune de Saint-Germain sur l'Arbresle),
- De la nécessité de gérer les flux hydrauliques par temps de pluie pour limiter les by pas au milieu naturel,

Une refonte des installations, comprenant une extension du traitement, de la station d'épuration de Châtillon d'Azergues est nécessaire.

L'objectif de l'opération est ainsi :

- d'améliorer le traitement en place pour permettre l'atteinte du bon état écologique et physico-chimique de l'Azergues,
- de disposer d'une capacité de traitement compatible avec l'évolution des systèmes de collecte des eaux usées et l'évolution de la population.

3

## LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'OPERATION

### 3.1 LA MAITRISE D'OUVRAGE

**Syndicat intercommunal d'Assainissement à Vocation Unique de la Pray**

Représenté par M le Président du SIVU La PRAY

67 PLACE DE LA MAIRIE

BP 24

69380 CHÂTILLON D'AZERGUES

### 3.2 LA MAITRISE D'OEUVRE

**Cabinet Merlin**

Représenté par M. Mahieux et M. Baudoin

10, rue Stella

69002 Lyon

### 3.3 LES AUTRES PARTENAIRES DE L'OPERATION

→ **Assistant à Maîtrise d'ouvrage**

**Cabinet MGeau** - Représenté par M. Goineau

44, rue Marceau

69 600 Oullins

→ **Bureau d'études en charge du Schéma Directeur d'assainissement**

**Cabinet Merlin** - Représenté par M. Garcia

10, rue Stella

69002 Lyon

→ **Bureau d'études en charge du Schéma Directeur Pluvial**

**IRH** - Représenté par M. Camuzet  
190 Rue Louise Labé -Z.I. Chaponnay Sud  
Parc d'Affaires de la Vallée de l'Ozon  
69970 Chaponnay

→ **Bureau d'études en charge des études réglementaires**

**Cabinet SAFEGE** - Représenté par Mme FLORIAT et Mme WIMMERS  
26 rue de la Gare, 69009 Lyon